

PULSAR PARTNERS

Category One Global Business Licence et Investment Adviser (Unrestricted) Licence encadré par le *Financial Services Act 2007* et le *Securities Act 2005* respectivement. Siège social C/o Abax Corporate Services Ltd, 6th floor, Tower A, 1 Cyber City, Ebene, Ile Maurice

STATUTS

DU

COMITE D'INVESTISSEMENT

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GENERALES

Le conseil d'administration de la société de conseil en investissement, Pulsar Partners, dans un souci de gouvernance et de performance de son processus décisionnel, met en place un comité d'investissement afin d'orienter et piloter la stratégie d'investissement des véhicules financiers gérés par la société.

Le présent document décrit le dispositif mis en place, les pouvoirs et missions attribués, la composition, ainsi que le fonctionnement du Comité d'Investissement. Ce dispositif est soumis à la signature des membres du conseil d'administration.

1. OBJET ET MISSIONS

Le Comité d'investissement est un organe de gouvernance relevant du conseil d'administration de Pulsar Partners. Cet organe de pilotage est pensé dans le sens d'une stratégie d'investissement efficiente, partagée par l'équipe dirigeante de la société de conseil et les membres qui siègent au Comité.

Il a pour mission principale la validation et le pilotage de la stratégie globale d'investissement des véhicules d'investissement sous gestion.

1.1. La stratégie globale d'investissement

La stratégie globale d'investissement découle de la vision de Pulsar Partners. Cette Vision est déclinée à travers plusieurs axe stratégiques sur lesquels le Comité d'Investissement est amené à réfléchir chaque année.

- a) Construction et Consolidation des Équipes Opérationnelles
- b) Construction et Consolidation de la Gouvernance et des Processus Décisionnels
- c) Consolidation de la Structure Juridique et Fiscale
- d) Une Stratégie d'Investissement à Forte Valeur Ajoutée
- e) La Conduite Éclairée de la Stratégie d'Investissement
- f) Des Partenaires Stratégiques et Financiers Solides

Ainsi, une évaluation de l'équipe dirigeante de Pulsar Partners est faite annuellement sur chacun de ses axes stratégiques et présentée au conseil d'administration.

De façon périodique, le Comité d'Investissement définit la stratégie d'investissement sur un an. Cette stratégie fixe les objectifs chiffrés des différents véhicules d'investissement sous gestion, ainsi que les allocations d'investissement pour chaque classe d'actif.

Ces allocations et objectifs sont présentés et validés par le Conseil d'Administration de Pulsar Partners.

1.2. La validation des opportunités d'investissement

Le Comité d'Investissement a pour mission de piloter la stratégie globale et la stratégie annuelle de chaque véhicule d'investissement.

Chaque opportunité d'investissement, doit être présentée par l'équipe dirigeante au Comité d'Investissement qui en approuve son exécution avant la phase opérationnelle.

1.3. Contrôle à postériori

Le Comité d'Investissement a une mission de contrôle à postériori des opérations. L'équipe dirigeante présente de façon périodique, un compte rendu de ses activités au Comité d'Investissement.

L'équipe dirigeante, pour chaque projet d'investissement, présente un compte rendu qui met clairement en relief

- a) L'investissement effectif réalisé (global et par nature)
- b) Le rendement effectif du projet
- c) L'impact de ce rendement sur les performances des véhicules (court terme et moyen terme)

2. POUVOIRS

2.1. Modification des procédures internes

Le Comité d'Investissement peut interpeler l'équipe Dirigeante sur la gestion des véhicules d'investissement et sur son alignement à la stratégie définit. Le Comité remonte les avaries au Conseil d'Administration et propose des ajustements qui peuvent être de plusieurs natures :

- a) Modification des procédures internes de Pulsar Partners
- b) Modification des processus de décision

Le Conseil d'Administration est libre de mettre en application ou pas les recommandations du Comité d'Investissement.

2.2. Modification de la stratégie d'investissement

Le Comité d'Investissement peut solliciter en court d'exercice une modification de la stratégie d'investissement en court. La modification apportée est soumise au Conseil d'administration qui par son approbation, rend exécutoire la nouvelle stratégie.

3. COMPOSITION

Le Conseil d'Administration de Pulsar Partners statut chaque début d'année sur la composition du Comité d'Investissement. Plusieurs sièges sont ouverts, à la discrétion du Conseil d'Administration. Sont habilités à siéger d'office, un Directeur de Pulsar Partners, un administrateur indépendant et un représentant des partenaires financiers des véhicules sous gestion.

Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, ouvrir des sièges spéciaux à des membres n'ayant aucune attache avec Pulsar Partners ou ses investisseurs partenaires.

Les critères de sélection des membres composant le Comité (hors les sièges attribués d'office) sont basés sur l'expertise en investissement ou sur leur apport stratégique potentiel à la bonne gestion des véhicules.

Le Comité d'Investissement contient au moins trois (3) membres.

3.1. Présidence

La présidence du Comité d'Investissement revient d'office au Directeur de Pulsar Partners. Il est ainsi le représentant de l'équipe dirigeante de la société au sein du Comité d'Investissement.

Le Directeur de la société est libre de déléguer ses pouvoirs à un autre membre du Comité d'Investissement.

3.2. Secrétariat

Le Président du Comité d'Investissement est le porte-parole de l'équipe dirigeante au sein du Comité. Il est aussi responsable du Secrétariat du Comité.

Le Secrétariat du Comité prépare les séances du Comité, rédige les comptes rendus des séances et les soumet au Conseil d'Administration pour approbation ou information.

3.3. Membres

Le Conseil d'Administration attribue les autres sièges du Comité d'Investissement. Un ou plusieurs sièges sont systématiquement réservés pour un ou plusieurs représentants des investisseurs des véhicules sous gestion.

Un ou plusieurs sièges est réservé pour un ou plusieurs administrateurs de Pulsar Partners.

Le Conseil d'Administration peut proposer un siège au Comité d'Investissement à une personne extérieure à Pulsar Partners et ses véhicules d'investissement sous

gestion. Ce membre indépendant peut être choisi pour son expertise particulière ou son appui stratégique potentiel.

TITRE II : FONCTIONNEMENT DU COMITE D'INVESTISSEMENT

1. CONVOCATIONS

Le Comité d'Investissement est convoqué trimestriellement et de façon exceptionnelle si besoin. Le Comité d'Investissement ne peut se tenir que s'il est composé d'au moins deux tiers (2/3) de ses membres.

1.1. Séances trimestrielles

Le Secrétariat du Comité d'Investissement saisit tous les trois le Comité d'Investissement qui se réunissent. La convocation peut être faite par courriel, courrier ou tout autre canal de communication.

Les séances trimestrielles permettent de présenter un état d'avancement des différentes activités de Pulsar Partners sur les trois derniers mois d'exercice.

Le représentant de l'équipe Dirigeante présente l'avancées des travaux, les grandes échéances et une estimation des performances à date des investissements réalisés.

1.2. Séances spéciales (exceptionnelles)

Les séances spéciales sont sollicitées par l'équipe dirigeante afin de délibérer sur des opportunités spécifiques ou sur des urgences particulières.

La saisine exceptionnelle du Comité d'Investissement peut aussi se faire par le Conseil d'Administration afin de solliciter un avis consultatif.

2. PRÉPARATION DES SÉANCES

2.1. Préparation des séances trimestrielles

Les séances trimestrielles sont préparées par le Secrétariat du Comité d'Investissement, sous la responsabilité du président de séance. Plusieurs éléments documentaires sont transmis aux membres du Comité d'Investissement au moins trois jours avant la tenue de la séance.

Ainsi le Secrétariat transmet les éléments suivants :

- a) Etat synthétique d'avancement des opérations d'investissement
- b) Etat synthétique de performance pour chaque canal d'investissement
- c) Benchmarck des performances par rapport aux objectifs stratégique définit
- d) Liste des opportunités financés (en cours, à l'étude et terminés sur l'exercice en cours)

2.2. Préparation des séances spéciales

Les séances spéciales préparée par le Secrétariat du Comité en fonction de l'objet de la séance. L'ordre du jour proposé est envoyé aux membres du Comité, ou partagé lors de la séance avec les membres.

Les séances spéciales concernant les opportunités d'investissement doivent présenter à minima :

- a) Un document synthétique descriptif de l'opportunité
- b) Une estimation de la taille de l'investissement à réaliser
- c) Une estimation des rendements (et de la maturité)

3. DÉLIBÉRATIONS ET VOTES

Les délibérations du Conseil d'Investissement peuvent, si nécessaire aboutir à un vote à main levée. Chaque membre du Comité dispose d'une voix unique.

Dans le cas où le vote ne permet pas départager, le Conseil d'Administration tranche entre les solutions faisant l'objet de désaccord des membres du Comité.

4. DISSOLUTION

4.1. Par le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a le pouvoir, quand il le souhaite de dissoudre le Comité d'Investment. Dans ce cas, il informe par courrier le Secrétariat du Comité d'Investissement qui en informe les membres.

4.2. Par le Président du Comité d'Investissement

Le président du Conseil d'Administration peut, dissoudre le Comité d'Investissement dans les cas suivants :

- a) Un ou plusieurs membres du Comité d'Investissement ne siègent pas aux séances
- b) La tenue des séances bloque ou ralentit les opérations de Pulsar Partners

5. CONFIDENTIALITÉ

Le dossier des séances du Comité d'Investissement, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant la séance du Comité, sont considérés par les Membres, comme confidentiels.

Ces derniers sont tenus par cette obligation de stricte confidentialité à l'égard tant des personnes extérieures à la Société Pulsar Partners que des personnes n'ayant pas à connaître ces informations du fait de leurs fonctions dans la Société.

En cas d'invitation à une séance du Comité d'Investissement ou aux travaux préparatoires d'une telle séance d'un tiers n'ayant pas la qualité de membre, le Président lui rappelle ses obligations de confidentialité relatives aux informations recueillies lors de la séance concernée ou préalablement à celle-ci.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, chaque membre du Comité doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel. Seuls le Président et/ou le Directeur Général de la Société sont habilités à fournir à tout tiers et au public une information sur la politique de la Société, ses stratégies, ses activités et ses performances.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres, ou toute personne appelée à assister aux réunions du Comité, le Président, fait rapport au Comité d'Investissement sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

TITRE III : MODIFICATION DES STATUTS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Les présents Statuts intérieur pourront être amendés par décision du Conseil d'Administration de Pulsar Partners, prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion du Conseil d'administration.

SOMMAIRE

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GENERALES -----	2
1. OBJET ET MISSIONS -----	2
1.1. <i>La stratégie globale d'investissement</i> -----	2
1.2. <i>La validation des opportunités d'investissement</i> -----	3
1.3. <i>Contrôle à postériori</i> -----	3
2. POUVOIRS-----	3
2.1. <i>Modification des procédures internes</i> -----	3
2.2. <i>Modification de la stratégie d'investissement</i> -----	3
3. COMPOSITION-----	4
3.1. <i>Présidence</i> -----	4
3.2. <i>Secrétariat</i> -----	4
3.3. <i>Membres</i> -----	4
TITRE II : FONCTIONNEMENT DU COMITE D'INVESTISSEMENT -----	5
1. CONVOCATIONS-----	5
1.1. <i>Séances trimestrielles</i> -----	5
1.2. <i>Séances spéciales (exceptionnelles)</i> -----	5
2. PRÉPARATION DES SÉANCES-----	5
2.1. <i>Préparation des séances trimestrielles</i> -----	5
2.2. <i>Préparation des séances spéciales</i> -----	6
3. DÉLIBÉRATIONS ET VOTES-----	6
4. DISSOLUTION-----	6
4.1. <i>Par le conseil d'administration</i> -----	6
4.2. <i>Par le Président du Comité d'Investissement</i> -----	6
5. CONFIDENTIALITÉ-----	6
TITRE III : MODIFICATION DES STATUTS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT -----	7